Le premier ministre touche un traitement annuel de \$7,500 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du Cabinet reçoivent \$10,000, les députés une indemnité de \$3,400 plus une allocation supplémentaire pour dépenses de \$1,700. Le chef de l'opposition touche un supplément de \$6,000. L'Orateur bénéficie d'une allocation de \$4,000 en plus de son indemnité normale.

19.—Législatures du Nouveau-Brunswick, 1945-1964, le 30 avril 1964

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 81 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1935 à la page 117 de l'édition de 1938, et celles de 1936-1944 à la page 87 de l'édition de 1963-1964.

Élections		Législature	Nombre de sessions	Première ouverture		Dissolution	
28 ao ût 28 juin 22 sept. 18 juin 27 juin 22 avril	1944 1948 1952 1956 1960 1963	13e	4 4 4 3 1	20 fév. 8 mars 12 fév. 21 fév. 17 nov. 28 mai	1945 1949 1953 1957 1960 1963	16 juillet 17 avril 19 mai	1948 1952 1956 1960 1963

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 avril 1964.

20.—Vingt-troisième ministère du Nouveau-Brunswick, le 30 avril 1964

(Position des partis aux dernières élections générales, le 22 avril 1963: libéral, 31; et conservateur progressiste, 21.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale		Date de nomination au poste actuel	
Premier ministre et procureur général. Ministre des Finances et de l'Industrie. Ministre des Terres et des Mines. Ministre de l'Education. Ministre de l'Education. Ministre de l'Agriculture. Ministre de la Santé. Ministre de la Santé. Ministre du Travail. Ministre des Affaires municipales. Président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick. Ministre de la Jeunesse et du Bien-être. Ministre des Pécheries. Secrétaire provincial.	L'hon. Louis-J. Robichaud. L'hon. LG. DesBrisay L'hon. H. G. Crocker L'hon. Herry G. Irwin L'hon. Andrew F. Richard. L'hon. JAdrien Lévesque. L'hon. George L. Dumont. L'hon. Kenneth J. Webber. L'hon. Kenneth J. Webber. L'hon. Dosphe E. Leblanc. L'hon. Do. A. Riley. L'hon. William R. Duffe. L'hon. Ernest Richard. L'hon. Donald Harper.	12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 28 mai 12 juillet	1960 1960 1960 1960 1960 1960 1960	12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet 12 juillet	1960 1960 1960 1960 1960 1960 1960 1963 1963 1963 1963

Sous-section 5.—Québec

Le gouvernement du Québec se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et d'une législature bicamérale, le Conseil législatif et l'Assemblée législative. Les lieutenants-gouverneurs, depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959, sont indiqués à la page 111 de l'Annuaire de 1960; depuis cette date, l'honorable Onésime Gagnon a détenu ce poste à compter du 14 février 1958, auquel a succédé l'honorable Paul Comtois, nommé le 6 octobre 1961.

Le Conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'Assemblée législative compte 95 membres élus et, comme le Conseil législatif, a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et administratif et de modifier ou d'abroger les lois déjà existantes. Pour recevoir la sanction du lieutenant-gouverneur, un projet de loi doit être adopté par les deux chambres. Seule l'Assemblée législative a le pouvoir de présenter un projet de loi comportant la dépense de deniers publics. La durée maximum d'une législature est de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'Annuaire de 1960, p. 112.